

-----  
Scrutin du jeudi 11 avril 2013

## Profession de foi

présentée par le

Syndicat National du Personnel Technique  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
UNSA Education

**Jeudi 11 avril 2013, vous allez être appelés à renouveler  
la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE).**

**Il s'agit d'un acte majeur !**

En nous accordant à nouveau votre confiance jeudi 11 avril 2013, vous nous permettrez, grâce à la représentativité que vous nous confèrerez, de rester le syndicat majoritaire et de peser ainsi de tout notre poids sur les négociations en cours.

### Le rôle de nos élus

Comme c'est le cas dans les CAP Nationales et Académiques des ITRF :

- **Nos élus siégeront dans les CPE animés du seul souci de la défense des intérêts de nos collègues.**  
Ils seront très attentifs aux conditions d'établissement des dossiers individuels des agents.  
Ils joueront un rôle de contrôle efficace afin d'éviter les oublis, les erreurs et les jugements arbitraires.  
Ils permettront ainsi une gestion plus transparente et donc plus équitable.
- **Nos élus prendront leurs responsabilités pour l'établissement des classements.**  
Ils privilégieront les compétences professionnelles, les efforts de formation et tous les éléments objectifs susceptibles de déterminer de manière fiable la valeur et l'investissement de l'agent.  
Le critère de l'ancienneté ne servira qu'à départager les dossiers jugés de valeur équivalente.
- **Nos élus rendront compte de leurs actions.**

### Nos principales revendications dans le cadre des CPE et CT

- Le SNPTES exige une augmentation significative du budget formation des personnels pour permettre l'élaboration d'une véritable politique d'évolution des compétences.
- Le SNPTES demande la mise en place d'une politique ambitieuse de changement de grade et de corps par tous les moyens existants (concours, listes d'aptitude, tableaux d'avancement et examens professionnels). Des transformations de postes (repyramidage) devront être effectuées afin de mettre fin au sous classement.
- Le SNPTES est opposé à tout système de rémunération dit "à la performance" car l'individualisme ne fait pas bon ménage avec la notion de service public. Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche doit sa performance au travail d'équipe (équipes de recherche, équipes pédagogiques, équipes techniques, équipes administratives etc.) **Le SNPTES exige que des régimes indemnitaires des personnels ITRF de l'UdA soit au minimum au taux moyen interministériel (taux 5) comme le prévoyait le chantier carrière 2009-2011.**
- Le SNPTES exige le développement de l'action sociale dans le cadre de la création d'un service commun d'action sociale.
- Toutes les actions et revendications nationales du SNPTES sont consultables sur le site : [www.snptes.org](http://www.snptes.org)

**Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote**

## Les attributions de la CPE

Depuis la mise en place du comité technique (CT), la CPE a uniquement **un rôle de pré-CAP**. Elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires nationales et académiques. Elle est ainsi compétente pour toutes les décisions d'ordre individuel.

La CPE est obligatoirement consultée pour les :

- **refus de titularisation,**
- **listes d'aptitude et tableaux d'avancement,**
- **refus de congés pour formation syndicale,**
- **réintégrations, intégrations, détachements,**
- **disponibilités, mutations et mobilités internes,**
- **réduction de l'ancienneté moyenne pour un avancement d'échelon,**

et à la demande de l'intéressé pour les :

- **refus de temps partiel,**
- **litiges d'ordre individuel :**
  - **conditions d'exercice du temps partiel,**
  - **refus des autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue.**

## Candidats présentés par le SNPTES UNSA Éducation

Premier Groupe :

Corps des Ingénieurs et des personnels Techniques et Administratifs de Recherche et Formation

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Sébastien PERRIER</li><li>2. Hervé DANO</li><li>3. Martine JAMOT</li><li>4. Jean-Luc ROBERT</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Marie-Line ESBRAIRE</li><li>2. Jean-Paul RAOUL</li><li>3. Maryse COMBELLES</li><li>4. Roland MORTESSAGNE</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Isabelle LAJOINIE</li><li>2. Robert ROPELEWSKI</li><li>3. Elodie ROBERT</li><li>4. Sophie GARCIN</li></ol>

Le SNPTES défend vos intérêts

**VOTEZ**

faites voter

**POUR**

Les listes présentées par le  
**SNPTES UNSA Éducation**  
**Jeudi 11 avril 2013**

**Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote**